



Secrétariat général
EG/ADO/LD - 2022 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 FEVRIER 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : É. GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ (à partir du point 3), C. TIPHINEAUD, M. GRIMONT, P. QUÉRO, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	C. QUÉRO	procuration à	C. BEUDIN
	E. BIANAY-BALCOT		É. GRILLON
	A. QUEIJO		C. TIPHINEAUD
	S. JUGAL		T. BAYRAK
	M. ALOUI		P. DOUWES
	S. SABLITCH		L. ANQUETIN

Secrétaire de séance : Jean-Bernard PAUL est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 16 décembre 2021 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 24 septembre 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-VŒU RELATIF À LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE POUR LES COMMUNES

APPROUVE à L'UNANIMITÉ la saisie de Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'une petite commune en charge de services essentiels à la population ; **DEMANDE** la mise en place d'une « dotation énergie » ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances et Madame la Préfète du Val-de-Marne.

2-CONVENTION DU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »

APPROUVE à L'UNANIMITÉ les clauses de la convention de partenariat à signer entre la ville et l'entreprise Voisins Vigilants et Solidaires pour un montant annuel de 2 000 € TTC ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à la constitution du dossier d'adhésion ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

3-DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE - ANNÉE 2022

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 ; **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire.

4-ATTRIBUTION DES VÉHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE À DOMICILE – ANNÉE 2022

FIXE à L'UNANIMITÉ pour l'année 2022, la liste des mandats, des fonctions et des missions, ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile à Monsieur le Maire, Madame la Coordinatrice des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, aux agents d'astreinte, à titre exceptionnel, aux agents ou élus en missions ponctuelles ; **ADOpte** le règlement pour l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

5-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2022 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DU GYMNASSE PIERRE-POUGET

APPROUVE à l'UNANIMITÉ la demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2022 pour les travaux de rénovation thermique du gymnase Pierre-Pouget ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État à hauteur de **427 557.13 €** soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique du gymnase Pierre-POUGET est estimé à **712 595.21 € H.T** ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DEPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.S.I.L 2022	60 %	427 557.13 €	712 595.21 €
Solde (autofinancement)	40 %	285 038.08 €	
TOTAL HT	100 %	712 595.21 €	712 595.21 €
T.V.A 20 %			142 519.04 €
TOTAL T.T.C			855 114.25 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

6-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2022 – RÉNOVATION THERMIQUE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à l'UNANIMITÉ les travaux de remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération des travaux de rénovation thermique de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'Espace Culturel Alain-POHER est estimé à **436 676.52 € H.T** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

7-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – RÉNOVATION THERMIQUE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à l'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique, avec le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Postes de dépense	Montants HT
1- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Réhabilitation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER	436 676.52 €
TOTAL H.T.	436 676.52 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

8-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE – RÉNOVATION THERMIQUE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à l'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** Madame la Présidente de la Région d'Île-de-France, le soutien financier pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique est

estimé à **436 676.52 € H.T** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Madame la Présidente de la Région d'Île-de-France.

9-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE- MARNE – RÉNOVATION THERMIQUE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique est estimé à **436 676.52 € H.T.** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

9.1-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2022 – RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B

APPROUVE à L'UNANIMITÉ la demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2022 pour la rénovation thermique de la toiture et passage en éclairage aux leds des écoles maternelles Pierre et Marie Curie et Primaire Pasteur B ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État à hauteur de 232 000 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie est estimé à 464 000.00 € H.T ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DEPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.S.I.L 2022	60 %	232 000.00 €	386 666.67 €
Solde (autofinancement)	40 %	154 666.67 €	
TOTAL HT	100%	386 666.67 €	386 666.67 €
T.V.A 20 %			77 333.33 €
TOTAL T.T.C			464 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

9.2-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique, avec le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Postes de dépense	Montants HT
2- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Rénovation thermique de la toiture des écoles maternelle Pierre et Marie Curie et Primaire Pasteur B	386 666.67
TOTAL H.T.	386 666.67 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention ; **PRÉCISE** que la présente

délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

9.3-DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie ; **SOLLICITE** le soutien financier de la Région Île-de-France pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de réhabilitation est estimé à **386 666.67 € H.T.** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Madame la Présidente de la Régional Île-de-France.

9.4-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE– RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie ; **SOLLICITE** Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique est estimé à **386 666 .67 € H.T.** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président du Conseil département du Val-de-Marne.

10-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « SOUTIEN Bafa, Bafd, Séjours Vacances » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer la convention n°202100716 annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention ; **DIT** que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

11-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer la convention 202100716 annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention ; **DIT** que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

12-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « EAJE » POUR LE MULTI ACCUEIL AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer la convention 4949-12070 annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention ; **DIT** que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

13-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « EAJE » POUR LA CRÈCHE FAMILIALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer la convention n°4949-9130 annexée à la présente délibération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention ; **DIT** que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

14-RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU WEEK-END DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

ADOpte à L'UNANIMITÉ le règlement intérieur du week-end du développement durable et ses annexes ; **DÉCIDE** de fixer à 100 € le montant de la caution restituable à l'issue de la manifestation

sauf en cas de désistement ; **DIT** que l'ensemble des recettes éventuelles seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 7062 des recettes générales de la commune ; **DIT** que Monsieur le Maire et le Receveur-Percepteur d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération ; **DIT** que le montant de cette caution demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21 heures 11.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 février 2022.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

